

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 45

Artikel: Les élus du 27 octobre dans le 41e arrondissement
Autor: L.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181998>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Potet, qui lui imposa les mains, et le sujet passa de la veille au sommeil le plus profond.

O prodige! ô merveille d'une science encore inconnue!

M. du Potet attire ensuite la femme à lui, et fait remarquer que, s'il le voulait, quatre hommes ne pourraient l'arracher à la puissance de son fluide. Il tente, en outre, de magnétiser un jeune homme, en faisant passer le fluide au travers du corps d'un gros monsieur, qu'il place entre lui et le sujet; mais l'expérience ne réussissant pas, le professeur en attribue l'insuccès à l'épaisseur de l'obstacle.

N'oublions pas de citer une autre expérience non moins digne d'intérêt. Le magnétiseur, demandant la canne de M. R***, et passant son doigt d'un bout à l'autre, afin que le fluide, courant le long de la canne, aille provoquer le sujet, on vit celui-ci faire des efforts pour la saisir, comme le malheureux qui se noie et se raccroche à la branche qui va lui échapper. Le moment était saisissant, et nous vîmes l'émotion se traduire sur tous les visages.

Un des chauds partisans du magnétisme — animal — nous assurait, hier, que le fluide s'écoulait au bout de la canne comme à la pointe d'un paratonnerre, et que, dirigé sur la peau, il pouvait y former des ampoules. — Nous nous demandons si la canne magnétique ne pourrait pas être utilisée pour faire sauter les mines.

Après l'expérience de la canne, la foule se retira émerveillée sous le coup de tant de prodiges. La nuit fut excellente, jamais les auditeurs de M. du Potet ne dormirent mieux.

Nous désirons vivement que nos autorités communales, qui cherchent depuis longtemps les moyens d'amener des eaux à Lausanne, entrent en pourparlers avec M. du Potet, qui pourrait peut-être suppléer à la force qu'on sera obligé de demander à de coûteuses machines pour faire monter les eaux du lac. Ce serait vraiment grandiose de voir notre beau Léman siphonné par de vigoureuses passes, ou les eaux de Montreux sollicitées par cette même force à laquelle rien ne résiste.

Car, ne l'oublions pas, l'avenir est au magnétisme!

L. M.

Les élus du 27 octobre dans le 41^e arrondissement.

3^e Charles Cossy.

On rencontre fréquemment, sur la route d'Ollon à Aigle, et cheminant à pied, un homme d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, très gros, mais portant son embonpoint d'un pas assez lesté. Il est vêtu de noir, salue le premier ses connaissances, et, sur son visage, une petite moustache noire semble n'être là que pour accentuer un sourire d'une grande bonté.

Cet homme est M. Charles Cossy, conseiller national.

M. Cossy a un grand fond d'urbanité et de bienveillance, joint un caractère d'une irréprochable droiture. Simple dans ses mœurs et dans ses ma-

nières, esprit essentiellement conciliateur, il jouit de l'estime affectueuse et de la considération de tous ceux qui le connaissent.

M. Cossy, qui a 51 ans, a été substitut du procureur-général de 1852 à 1863. A cette époque, il a été nommé, par le tribunal cantonal issu de la révision de 1862, président du tribunal d'Aigle. Dès lors, il a rempli ces difficiles fonctions d'une manière distinguée.

Comme homme politique, M. Cossy appartient au parti libéral vaudois, qui lui reproche, avec quelque raison, un excès de modestie et de retenue.

Profondément attaché à son pays, il en veut le développement dans tous les domaines. La révision fédérale l'a trouvé disposé à voter de grand cœur la plupart des articles libéraux du projet, et même, comme Vaudois, à faire des sacrifices en faveur du pouvoir central. Mais il considère la centralisation militaire et celle du droit, non comme des progrès, mais bien plutôt comme une source de véritables dangers.

4^e Jules Eytel.

Il est des hommes publics qui, bien qu'encore dans la vigueur de l'âge, ont tellement fait parler d'eux, qu'ils paraissent à la génération qui les suit comme des vétérans de luttes politiques.

M. Jules Eytel est de ce nombre. Agé d'environ 58 ans, il figure depuis quelque trente ans sur notre scène politique et dans nos assemblées délibérantes.

C'est un homme de taille moyenne, mince, cheveux et barbe blonds grisonnants, au regard vif, clair et assuré, à la voix forte, mais peu agréablement timbrée.

Habitué dès longtemps aux discussions publiques, M. Eytel en possède tous les détours et sait faire jouer à leur heure tous les ressorts de l'éloquence.

Orateur rompu à toutes les situations, sa parole est tantôt véhémence ou persuasive, tantôt acerbe ou ironique. Homme d'esprit, plein de ressources et d'expériences, ses plus beaux triomphes sont dans la réplique. Malheur à son adversaire s'il lui a prêté le flanc!

Comme homme d'opposition, sa tenacité est extrême; mais il semble que cette qualité l'abandonne quand il tient les rênes d'une combinaison ou d'une affaire.

M. Eytel a été le principal promoteur de la révision cantonale de 1862, à la suite de laquelle il fut nommé président du Conseil d'Etat. Mais, soit qu'il n'ait pas pu suivre son programme, soit que son esprit d'autorité l'ait empêché de s'entendre avec ses collègues, il démissionna bientôt après et tourna le dos aux amis qu'il avait ralliés à sa cause.

On sait l'ardente opposition qu'il fit au projet de loi de M. Ruchonnet, sur l'instruction supérieure, ce qui n'a pas empêché cette loi d'être votée et de rendre de grands services au pays.

A propos de la révision, M. Eytel s'est montré aux Chambres fédérales, comme toujours, homme d'opposition et lutteur intrépide. Ses assauts étaient si fréquents, ses coups si impétueux et si nourris,

qu'il arrivait fréquemment, — me disait un de ses collègues, — à faire le vide dans la salle.

Il a été le défenseur le plus héroïque de la Constitution de 1848, à l'élaboration de laquelle il a travaillé à côté d'Henri Druet. Si c'est une affaire de co-paternité, l'intention du moins est louable ; mais cela me fait penser que Napoléon III caressait avec amour les fameux canons rayés, — dont il était soi-disant l'inventeur, — et se refusait obstinément à en changer la moindre vis.

Sont venus les canons Krupp, qui ont démontré que les fameux rayés de Napoléon III n'étaient bons qu'à être refondus.

Mais il était trop tard !

Thermes de Lessus, 5 novembre 1872.

L. C.

Crissier, le 5 novembre 1872.

Monsieur le rédacteur,

Oserais-je vous prier d'accueillir quelques lignes concernant les habitudes hygiéniques de nos femmes. Il est bien connu que leurs cheveux s'en vont plus vite qu'autrefois, et qu'on les remplace assez facilement ; mais, ce qui est plus grave, c'est que leurs dents s'en vont aussi avec une rapidité étonnante. De là des malaises et des vapeurs à cause de la digestion plus difficile, de là les dentistes dont l'art se multiplie à raccommorder l'organe dentaire que ces dames s'ingénient à détruire. Je ne suis pas médecin, mais il me semble que, sans l'être, on pourrait, au nom du bon sens, attribuer la désorganisation du système dentaire à des causes très simples.

La première, qui semblerait devoir sauter aux yeux de chacun, c'est que les femmes font un usage trop fréquent de liquides très chauds, voir même brûlants, tels que café, thé, soupe, chocolat, peu importe le nom de cette boisson, qui joint, au défaut d'être trop souvent aqueuse, celui d'être trop chaude. Il n'est pas étonnant alors que les gencives se désagrègent, et que les os dentaires se dénudent facilement. Chacun sait que l'eau chaude, ou un liquide chaud quelconque, détrempe petit à petit une lame du meilleur acier, un rasoir par exemple. Et il faudrait que notre bouche, nos gencives, l'émail de nos dents, les os maxillaires, le gosier et le velours de notre estomac supportassent cette action délétère que redoute même l'acier le mieux trempé ? De tous nos membres, la main est celui qui est le plus aguerri contre les sensations du chaud ; eh bien ! souvent nous n'oserions pas tremper notre main, ou seulement notre doigt, dans le liquide brûlant que nous allons porter à notre bouche, organe bien plus délicat que la main, et qui mérite d'être ménagé, non seulement par égard pour les dents, leur conservation et leur beauté, mais aussi, permettez, par égard pour l'estomac, qui ne reçoit pas impunément toute espèce de denrées. On a souvent rappelé le fait que des crânes ont été retrouvés dans d'anciennes tombes avec une mâchoire magnifique, gar-

nie des trente-deux dents au grand complet. On s'en étonne, mais cet étonnement diminue si l'on réfléchit que nos braves ancêtres ne se gargarisaient pas trois ou quatre fois par jour avec des aliments liquides brûlants ; ils mangeaient du pain grossier et non les produits souvent indigestibles de la pâtisserie moderne ; enfin ils ne faisaient pas, tant s'en faut, un usage aussi considérable de sucre que nous le faisons actuellement. Le sucre, par lui-même, ronge comme l'alun ; mais avec la chaux que l'on emploie pour le raffiner, il devient plus dangereux encore pour nos dents. Nous disons à nos enfants que le sucre fait tomber les dents, et nous croyons par là nous servir d'un mensonge inoffensif pour réprimer leur friandise, et pourtant cet avertissement ne renferme que l'exacte vérité.

Si nos femmes ont toujours ce goût prononcé pour les aliments à base d'eau chaude, très sucrés et brûlants, il ne faut pas qu'elles se plaignent trop de voir leur râtelier dentaire en souffrir. Serait-ce trop oser que d'affronter ainsi des préjugés si longtemps caressés ou de s'attaquer à des habitudes enracinées ? Ce conseil, ou plutôt ces quelques réflexions, seraient-elles mal reçues ?

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(Un de vos lecteurs.)

Un de nos abonnés vient de nous communiquer une ancienne brochure racontant tous les détails du procès de Charlotte Corday, détails qu'on ne retrouve que dans des publications spéciales ou dans les journaux de l'époque. Nous avons cru devoir les publier ci-après, dans l'espoir qu'ils intéresseront nos lecteurs.

On sait que Charlotte Corday, révoltée par les crimes des meneurs de la Révolution française, vint à Paris, en 1793, avec le hardi projet d'assassiner Marat, le plus sanguinaire de tous. Elle se présenta chez lui, sous le prétexte d'importantes communications à lui faire, et le poignarda tandis qu'il était dans le bain. Elle fut arrêtée aussitôt et condamnée à mort. Charlotte monta sur l'échafaud avec le plus grand courage, le 17 juillet 1793.

RELATION

De la procédure et exécution de CHARLOTTE CORDAY, ci-devant d'Armand, fille de d'Armand, ci-devant écuyer du roi, âgée de 25 ans moins 15 jours ; exécutée le 18 juillet 1793, à Paris, sur la place de la Révolution, pour avoir assassiné Marat, député de la Convention nationale.

Interrogatoire et jugement de Marie-Charlotte CORDAY.

Lecture faite de l'acte d'accusation, le président lui demande quel a pu être le motif de son assassinat sur la personne du citoyen Marat ?

Ses crimes.

Qu'entendez-vous par ses crimes ?

Les ravages que l'anarchie fait dans ma patrie.

Cette action est-elle de vous-même ?

Oui.

Avez-vous été inspirée par quelqu'un ?

Par personne.